

## Refus de rémunérer une période d'essai

## Par Olivier, le 24/09/2010 à 20:03

## Bonjour,

J'ai travaillé 2 jours pour une société pour le compte d'une agence intérim le mois dernier. J'ai alors notifié mon intention de mettre un fin à mon contrat.

Or, à ce jour, je ne suis toujours pas en possession de mon contrat de travail, ni d'une quelconque rémunération.

En effet, la société utilisatrice refuse de transmettre mon relevé d'heures à l'agence intérim afin qu'elle puisse élaborer ma fiche de paye.

Que dois-je faire?

Merci.

## Par pepelle, le 28/09/2010 à 22:20

LRAR de mise en demeure à l'agence d'intérim de vous payer ( c'est elle votre employeur !) sous peine de saisie en référé du CPH; que celle ci se débrouille pour se faire envoyer le relevé d'heures